

Quarante-huitième session ordinaire (2004)

Séance plénière

Compte rendu de la huitième séance plénière

Tenue à l'Austria Center Vienna, le jeudi 23 septembre 2004, à 15 h 5.

Président : M. RÓNAKY (Hongrie)

Sommaire

Point de l'ordre du jour*		Paragraphes
7	Discussion générale et Rapport annuel pour 2003 (<i>suite</i>)	1–92
	Déclarations faites par les délégués des États suivants :	
	Venezuela	1–8
	Iraq	9–15
	Myanmar	16–23
	Albanie	24–31
	Paraguay	32–42
	Équateur	43–49
	Nigeria	50–58
	Malte	59–61

La composition des délégations qui ont participé à la session est indiquée dans le document GC(48)/INF/16/Rev.1.

* GC(48)/25.

Sommaire (suite)

Point de l'ordre du jour*		Paragraphes
	Kirghizistan	62–68
	Soudan	69–77
	Éthiopie	78–85
	Mongolie	86–91

* GC(48)/25.

Liste des abréviations :

AFRA	Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires
ARCAL	Accord de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
Conférence d'examen du TNP	Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
CPPMN	Convention sur la protection physique des matières nucléaires
FCT	Fonds de coopération technique
GRULAC	Groupe latino-américain et caraïbe
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (précédemment dénommée CSCE)
PACT	Programme d'action en faveur de la cancérothérapie
PATTEC	Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase
RCA	Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (pour l'Asie et le Pacifique)
TACIS	Assistance technique à la Communauté d'États indépendants
TICE	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
TIS	Technique de l'insecte stérile
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Traité de Tlatelolco	Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes

7. Discussion générale et Rapport annuel pour 2003 (suite) (GC(48)/3)

1. M. MÁRQUEZ MARÍN (Venezuela) déclare que son pays attache une grande importance aux activités de l'Agence, qui est le bon intermédiaire pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et mettre en œuvre tout programme visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires en vue d'assurer la paix et la stabilité dans le monde. La signature et la ratification par le Venezuela du TNP, du Traité de Tlatelolco et du TICE montrent son engagement en faveur du désarmement nucléaire et du respect du droit international.

2. La Direction des affaires nucléaires du Ministère vénézuélien de l'énergie et des mines est en train de se renforcer afin d'accroître sa capacité à répondre à la fois à l'utilisation accrue de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques au Venezuela et à la nécessité croissante de réglementer et de contrôler cette utilisation en vue d'assurer une exploitation optimale et sûre des applications nucléaires. Le développement et l'innovation technologiques sont des facteurs importants non seulement pour le développement socio-économique durable mais également dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'Agence a un rôle crucial à jouer en favorisant le transfert de la technologie nucléaire dans le cadre de projets bilatéraux et régionaux basés sur les besoins et les intérêts communs, en utilisant les mécanismes d'intégration existants, tels que l'Association des États de la Caraïbe et la Communauté andine. Le Venezuela est prêt à collaborer avec l'Agence et l'ARCAL pour promouvoir cette coopération bénéfique sur les plans social et économique dans la région.

3. Le Venezuela accorde une grande importance à la coopération technique et apprécie beaucoup les projets actuellement exécutés avec l'Agence. Toutefois, il espère progresser encore beaucoup plus dans l'application de la science et de la technologie nucléaires grâce à la mise en œuvre d'un plan global visant à apporter des améliorations dans les domaines des soins médicaux, de la protection de l'environnement, de l'industrie et de l'agriculture. Ce plan privilégiera la formation technique et la mise en place de l'infrastructure nécessaire au bon exercice des fonctions réglementaires de l'État. Le Venezuela espère que l'Agence continuera à appuyer le renforcement de ses capacités de réglementation et de planification dans le domaine nucléaire. Seule une stratégie de développement nucléaire cohérente intégrée dans le plan de développement national produira des résultats optimaux dans le transfert et la diffusion des technologies nucléaires. Le Venezuela est reconnaissant à l'Agence pour les progrès réguliers qui ont été réalisés dans l'élaboration de nouveaux projets pour la biennie 2005–2006. Il se félicite en particulier des résultats positifs obtenus grâce à la technologie nucléaire dans les domaines de la protection des barrages et de l'inventaire des ressources en eau. Il attache une importance particulière à l'insertion dans le programme national de coopération technique du projet sur la surveillance de la stabilité de la terrasse sur laquelle est située la ville de Valera et le microzonage sismique de cette zone, dans le cadre du programme sur la prévention des catastrophes et la protection civile. Il espère que le nombre de nouveaux projets et d'activités de formation va augmenter.

4. Le gouvernement vénézuélien tient beaucoup à élaborer et à mettre en œuvre un plan complet destiné à établir un système national de sûreté nucléaire qui permettra d'assurer à la fois la sécurité et la sûreté et de prévenir le trafic illicite de matières radioactives. Afin d'évaluer la situation actuelle à cet égard au Venezuela, les experts de l'Agence ont effectué une évaluation complète qui est en cours de validation par les autorités nationales. Une fois cette phase achevée, un plan adéquat, qui devrait

considérablement améliorer la sûreté nucléaire, sera mis au point et le Venezuela espère que l'Agence et des pays donateurs l'appuieront.

5. Le Venezuela accorde un intérêt particulier à la gestion des déchets radioactifs, au renforcement de l'appareil réglementaire, à la modernisation et à la mise à niveau des équipements de radiologie, au développement du système pour les situations d'urgence radiologique et à l'amélioration de la comptabilité des matières radioactives. Il appuie le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et les lignes directrices relatives à son application et a été l'un des premiers pays à y adhérer.

6. L'Agence apporte une contribution fondamentale à la vérification du désarmement et des accords sur la non-prolifération et le Venezuela appuie ses efforts visant à empêcher tout détournement de technologie nucléaire à des fins non pacifiques. Il appuiera également toute initiative en faveur du désarmement nucléaire et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques et rejette catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes et quels qu'en soient les motifs.

7. Le Venezuela partage l'aspiration à un monde sûr de la communauté internationale et estime que la coopération internationale tendant à établir un système de sûreté et de sécurité fiable pour les installations nucléaires devrait être menée dans le cadre de l'Agence. Il est donc essentiel de renforcer l'Agence dans l'optique de renforcer et d'améliorer encore ses programmes de coopération technique, de garanties et de sûreté nucléaire.

8. Des mesures doivent être prises contre la menace mondiale que représentent les arsenaux nucléaires et la prolifération des armes nucléaires. En tant que gardienne du TNP, l'Agence a un rôle fondamental à jouer à cet égard. L'entrée en vigueur rapide du TICE est également importante, et M. Márquez Marín engage vivement les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer ou à ratifier ce traité, en particulier ceux dont l'adhésion est nécessaire pour son entrée en vigueur et ceux qui possèdent un arsenal nucléaire important. Le Venezuela rejette les approches unilatérales, sélectives et discriminatoires pour faire face à la menace nucléaire et est favorable au renforcement du droit international, du multilatéralisme et de la coopération internationale en vue de parvenir à un désarmement total à l'échelle mondiale. Le droit de tous les pays de développer les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire devrait également être respecté sans autres conditions que celles imposées par le droit international.

9. M. IBRAHIM (Iraq) souhaite présenter un tableau optimiste de son pays et de sa politique scientifique, qui a pour objectifs de servir la société et le peuple irakiens et de rattraper le temps perdu en efforts mal inspirés sous le précédent régime. La politique de ce régime a entravé les progrès et isolé l'Iraq de la communauté internationale.

10. L'Iraq a désormais tiré un trait sur ce passé et cherche à tisser des liens solides avec le reste du monde pour mettre en place une coopération scientifique et promouvoir la compréhension mutuelle. Berceau de la civilisation, il espère retrouver sa place au niveau scientifique et culturel en œuvrant pour la paix et la sécurité internationales et pour un monde exempt d'armes de destruction massive.

11. La communauté internationale a salué la formation du nouveau gouvernement iraquien, qui s'est engagé à respecter pleinement tous les traités internationaux de l'Iraq, en particulier le TNP et son accord de garanties avec l'Agence. L'Iraq soutient les efforts visant à débarrasser le Moyen-Orient des armes de destruction massive. Tous les États, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, devraient favoriser la réalisation de cet objectif en invitant instamment les parties de cette région qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au TNP et aux autres instruments ayant trait aux armes de destruction massive, de manière à permettre la création d'une zone exempte d'armes de ce type dans la région et à promouvoir l'universalité des instruments concernés.

12. L'Iraq compte participer en tant qu'observateur aux réunions des instances relatives aux instruments auxquels il n'a pas encore adhéré et appliquera volontairement les dispositions de ces derniers jusqu'à ce qu'il soit en mesure d'y adhérer.

13. Deux établissements existants ont été réformés : l'Institut iraquien de contrôle des sources radioactives et l'Agence iraquienne pour la prévention de la prolifération des armes, organisme qui supervise et recycle les chercheurs et ingénieurs qui ont auparavant travaillé sur les armes de destruction massive.

14. Les compétences scientifiques iraqiennes sont avant tout investies dans le processus de reconstruction, notamment dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans les secteurs de la médecine, l'agriculture, l'industrie et l'environnement. L'Iraq espère recevoir une assistance de l'Agence à cet égard et croit que l'expérience des scientifiques iraqiens pourra, en retour, servir à promouvoir les buts pour lesquels l'Agence a été créée.

15. Au cours d'une visite du Ministre iraquien de la science et de la technologie à l'Agence en juillet 2004, un accord a été trouvé sur les modalités de paiement des dettes de l'Iraq envers l'Agence. À cette occasion, il a été convenu également que l'Iraq participerait de nouveau aux élections du Conseil des gouverneurs et que l'Agence l'aiderait à élaborer un programme spécial d'action corrective. Celui-ci sera centré sur la décontamination de sites détruits en vue de protéger à la fois les populations et l'environnement, sur la sélection de sites pour des dépôts de déchets, sur la promotion de la sûreté du transport de matériaux contaminés, sur la fourniture d'équipements et de matériel pour le contrôle du transport de sources radioactives et sur l'appui à des projets de recherche conjoints concernant la santé, l'agriculture, les ressources en eau, l'ingénierie et l'environnement.

16. M. SHEIN (Myanmar) déclare que le Rapport annuel fait ressortir le rôle de plus en plus important que joue l'Agence pour instaurer une culture mondiale de sûreté nucléaire et aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement nationaux en promouvant la science et la technologie nucléaires.

17. L'Agence a poursuivi ses efforts visant à mettre en œuvre un système de garanties renforcé en 2003. Le nombre d'États qui n'ont pas encore mis en vigueur d'accords de garanties généralisées conformément à leurs obligations en vertu du TNP est passé de 48 à la fin de 2002 à 45 à la fin de 2003, reflétant une tendance positive qui est encourageante.

18. Un certain nombre d'événements internationaux ont posé d'importants défis à l'Agence au cours de l'année écoulée. Dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, l'Agence a été au cœur de l'actualité mondiale et a montré qu'elle était capable de mener des inspections efficaces et crédibles. Elle doit aussi être félicitée pour les efforts fructueux qu'elle déploie pour que les bienfaits de la technologie nucléaire soient mis au service du développement socio-économique à travers le monde.

19. M. Shein sait gré à l'Agence de promouvoir la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire et de garanties. Toutes les mesures de contrôle et de vérification de l'Agence devraient être appliquées sans discrimination et conformément aux dispositions pertinentes du TNP.

20. Les activités de coopération technique de l'Agence jouent un rôle important pour promouvoir le développement durable dans de nombreux pays et ont contribué au développement du Myanmar dans des domaines tels que l'alimentation, l'agriculture, la santé et la mise en valeur des ressources humaines. Grâce à l'assistance fournie par l'Agence sous forme de matériel, de services d'experts et de formation, ce pays a pu avoir accès à la médecine nucléaire, à la radiothérapie et à des techniques nucléaires utilisées pour le diagnostic et la recherche médicale. L'utilisation accrue de radio-isotopes dans l'industrie illustre les progrès qu'il a réalisés dans ce domaine.

21. Le Myanmar a lancé un programme de promotion et de développement des applications nucléaires pour lequel il aura besoin d'une infrastructure adéquate de radioprotection et de sûreté des déchets. L'élaboration de règlements pour l'utilisation sûre des rayonnements et de l'énergie nucléaire y est quasiment achevée, et l'assistance que l'Agence apporte par le biais du projet modèle interrégional sur l'infrastructure de radioprotection, de sûreté radiologique et de sûreté des déchets est appréciée.

22. Tous les pays en développement méritent l'appui de l'Agence et la priorité devrait être donnée aux programmes d'assistance technique dans les États Membres moins avancés. Le Myanmar a deux projets en cours dans le domaine de la science et de la technologie, deux dans le domaine de la santé et deux dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Il a proposé plusieurs projets dans ces secteurs pour le cycle 2005–2006 et espère sincèrement que l'Agence continuera à lui fournir une assistance.

23. Les activités de l'Agence en 2003 montrent clairement que la portée de ses travaux a continué de s'étendre et que son ordre du jour reste très chargé. Elle a su faire face à tous les défis qui se sont présentés, en ayant pour principe que seuls la coopération internationale et les arrangements mutuels peuvent permettre de faire des progrès dans la lutte contre la pauvreté, le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité, et la protection de l'environnement. M. Shein espère que les activités de l'Agence continueront à contribuer à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde.

24. M. YLLI (Albanie) dit que son pays est déterminé à s'acquitter de toutes ses obligations découlant des traités internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération nucléaires et qu'il attache une importance particulière à l'application de toutes les résolutions adoptées par l'Agence, notamment celles qui favorisent un système international de garanties efficace et efficient. À cet égard, le gouvernement albanais a décidé de signer un protocole additionnel et fera tout son possible pour veiller à ce qu'il soit signé et prêt à être ratifié d'ici la fin de l'année.

25. L'Albanie apprécie beaucoup les activités efficaces menées par l'Agence au titre de son programme de coopération technique, en particulier dans les domaines de la santé humaine, de la protection et de la sûreté radiologiques, de la gestion des déchets radioactifs et de la gestion de l'environnement. Elle espère que l'Agence continuera à fournir cette assistance, qui a un impact positif sur la vie des gens. C'est pour cette raison qu'elle s'acquitte toujours intégralement de ses contributions à l'Agence, et M. Ylli prie instamment tous les États Membres d'en faire autant.

26. Le programme de coopération technique actuel de l'Albanie comprend six projets nationaux en cours d'exécution et dix-neuf projets régionaux couvrant un large éventail d'applications nucléaires. L'infrastructure mise en place pendant le cycle en cours comprend notamment un centre pour les urgences radiologiques, un laboratoire secondaire d'étalonnage en dosimétrie et un nouvel appareil au cobalt 60 à l'hôpital Mère Teresa de Tirana.

27. Le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives est devenu un instrument important dont se servent les institutions albanaïses pour améliorer l'infrastructure réglementaire de sûreté radiologique du pays.

28. L'Albanie appuie vigoureusement l'Initiative pour la réduction de la menace mondiale et ses institutions ont fait d'énormes efforts dans le cadre du programme pour la réduction de la menace radiologique et de la lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires et de sources de rayonnements.

29. La priorité du gouvernement albanais pour le prochain cycle de coopération technique sera de moderniser le secteur de la santé, en particulier les services de radiothérapie et de médecine nucléaire. Un programme de prise en charge du cancer a été lancé et il a été décidé de centrer les efforts sur la modernisation de l'hôpital Mère Teresa.

30. En conclusion, M. Ylli remercie tout particulièrement le Directeur général et le personnel de la Section de l'Europe du Département de la coopération technique pour leur précieuse aide dans la mise en œuvre de différents projets en Albanie.
31. L'Albanie est profondément convaincue que l'Agence continuera à jouer un rôle important dans la promotion de l'utilisation sûre de la technologie nucléaire à des fins pacifiques.
32. M. CABELLO (Paraguay) déclare que, dans le contexte international actuel, l'Agence a une contribution essentielle à apporter à la paix et à la sécurité internationale ainsi qu'à la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux fins du progrès socio-économique.
33. Ayant demandé l'assistance technique de l'Agence, le Paraguay est préoccupé par le fait que l'équilibre qui a toujours existé dans la répartition des ressources budgétaires et dans les principales activités de l'Agence pourrait être rompu. Il est convaincu qu'une solution satisfaisante sera trouvée pour maintenir le niveau de coopération technique.
34. Malgré les difficultés auxquelles le Paraguay est confronté, il fait son possible pour se mettre à jour dans le règlement de ses contributions sur une période de temps clairement définie.
35. Le Paraguay a toujours appuyé tous les efforts visant à mettre un terme à la prolifération nucléaire et à réduire les arsenaux existants. À cette fin, il a signé et ratifié un protocole additionnel à son accord de garanties TNP avec l'Agence. M. Cabello demande à tous les États concernés de faire de même dans l'intérêt de la sécurité internationale.
36. Le Paraguay applique le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et espère que ses dispositions seront rigoureusement appliquées par tous les États. Le Code permet de maintenir la sécurité sans empêcher un accès aux sources pour des applications essentielles. Son application exhaustive permettrait également de renforcer les liens étroits qui devraient exister entre les exportateurs et les importateurs, empêchant ainsi le trafic et les utilisations illicites.
37. M. Cabello constate avec satisfaction que les activités du Bureau de la sécurité nucléaire de l'Agence se développent et que les contributions au Fonds pour la sécurité nucléaire augmentent. Le Paraguay a contribué au Fonds l'année précédente et espère recevoir une assistance pour promouvoir sa sécurité nationale.
38. M. Cabello félicite les gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie pour le lancement de l'Initiative pour la réduction de la menace mondiale, qui devrait fournir de nouvelles ressources pour lutter contre le terrorisme nucléaire, lequel représente une menace plus réelle que jamais, compte tenu notamment de la découverte d'un marché illicite.
39. Le Paraguay se félicite des efforts que fait l'Agence pour assurer une représentation équitable des États Membres dans ses effectifs.
40. Le Paraguay cherche à renforcer son infrastructure institutionnelle à travers la mise en place d'un organisme de réglementation unique. Un groupe de techniciens et de conseillers juridiques est en train de réviser la législation en vigueur et un décret d'exécution a récemment été signé en vue de la création d'un organisme centralisé.
41. Des mesures de contrôle efficaces en faveur de la sûreté nucléaire et radiologique sont actuellement mises en place en vue d'assurer le développement durable des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'objectif est d'établir un mécanisme permettant de recenser et d'assurer la traçabilité de toutes les sources de rayonnements, de veiller à leur utilisation sûre et efficace, de conseiller les exploitants, d'assurer la protection physique des sources retirées du service et des déchets radioactifs, et de mettre en place des contrôles efficaces aux frontières. M. Cabello compte que

l'Agence et l'Initiative pour la réduction de la menace mondiale collaboreront efficacement pour fournir à l'autorité compétente la formation et l'infrastructure dont elle a besoin.

42. Enfin, les applications nucléaires dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'environnement sont essentielles pour le bien-être de la population paraguayenne et le Paraguay espère accroître sa coopération avec l'Agence dans ces domaines.

43. M. MOREJÓN-ALMEIDA (Équateur) déclare que la sécurité est l'une des questions les plus urgentes à traiter au niveau international et que la responsabilité de l'Agence est clairement reconnue en matière de contrôle des matières nucléaires et des sources radioactives, étant donné les conséquences potentielles de leur utilisation accidentelle ou à des fins malveillantes, et de promotion du transfert de technologie nucléaire à des fins pacifiques pour le développement. L'Équateur accorde par conséquent une grande importance à la Conférence internationale des partenaires de l'Initiative pour la réduction de la menace mondiale, tenue à Vienne les 18 et 19 septembre 2004, et à la responsabilité conjointe de la communauté internationale vis-à-vis du contrôle et de la gestion responsable des matières nucléaires et radioactives. Il a proposé d'accueillir une conférence panaméricaine sur la sûreté nucléaire et radiologique à Quito en 2005.

44. Au cours des douze mois précédents, plusieurs États Membres, dont l'Espagne, la Russie et l'Indonésie, ont été les cibles d'actes de violence aveugle et de terrorisme. On ne doit pas laisser de tels événements se reproduire. Il incombe à chacun de faire en sorte que les gens vivent ensemble pacifiquement et le multilatéralisme est le seul moyen d'atteindre un équilibre dans les relations internationales.

45. L'Équateur est très attaché à la sécurité mais reconnaît également le lien qui existe entre sécurité et développement. L'atténuation de la pauvreté, le développement durable, la lutte contre les maladies, la santé, l'agriculture, l'énergie, la nutrition et la protection de l'environnement sont autant de questions urgentes inscrites à l'ordre du jour international et des domaines dans lesquels l'Agence apporte une contribution notable et a un rôle important à jouer.

46. S'agissant du programme et budget de l'Agence, l'exercice budgétaire 2003 a jeté les bases nécessaires pour que l'Agence puisse mettre en œuvre ce que la communauté internationale attend d'elle, à savoir un système de vérification crédible contribuant à la sécurité et un programme de coopération technique renforcé. L'Équateur a fait un effort sans précédent pendant l'année en cours en versant une somme représentant près de quatre fois sa part annuelle. Il a en outre versé une contribution extrabudgétaire au bénéfice des bourses et des activités de formation ARCAL. Il montre ainsi son appui et son attachement sincères à toutes les activités de l'Agence, comme beaucoup d'autres pays qui déploient des efforts considérables pour honorer leurs engagements financiers malgré une situation économique difficile. Ces efforts devraient donner à un pays le droit de bénéficier directement des fonds de la coopération technique. Les contributions des contreparties nationales devraient également être prises en compte lors de l'élaboration des programmes de coopération technique.

47. L'Équateur est favorable à un régime international pour la sûreté du transport des matières radioactives couvrant la responsabilité en cas de dommage à la santé humaine et à l'environnement et en cas de pertes économiques résultant d'un accident ou d'un incident. Une bonne communication entre les États avant tout transport maritime de matières radioactives est également importante. L'Agence a un rôle essentiel à jouer dans ce domaine.

48. M. Morejón-Almeida remercie l'Agence pour les projets qu'elle met en œuvre en Équateur, qui contribuent à un progrès social durable. L'Équateur espère accroître sa coopération dans les domaines de la sûreté radiologique, de la médecine nucléaire, de la fourniture de matériel et de la formation. À cette fin, il a renforcé son autorité compétente, la Commission équatorienne de l'énergie atomique, qui

travaille dur pour se conformer à la législation régissant la fabrication, l'utilisation, le transfert et le transport des équipements émettant des rayonnements ionisants et des sources de rayonnements. Il a également déterminé des domaines pour l'utilisation scientifique et pacifique de l'énergie nucléaire et a formé de nouveaux spécialistes.

49. Autre illustration de sa volonté de participer plus activement aux travaux de l'Agence, l'Équateur a présenté, au nom du GRULAC, sa candidature à l'élection du Conseil des gouverneurs pour 2004–2006.

50. M. UMAR (Nigeria) dit que les techniques et les applications nucléaires offrent des solutions contre la pauvreté, les privations et les souffrances dans les pays en développement. Elles sont utilisées pour accroître la production alimentaire, lutter contre la maladie, gérer les ressources en eau et surveiller l'environnement. L'Agence devrait continuer à développer les possibilités qu'offre la technologie nucléaire pour sauver et améliorer des vies humaines.

51. En tant que partie au TNP, le Nigeria attend de tous les autres États parties qu'ils respectent le mandat de l'Agence consistant à vérifier le respect du Traité. L'objectif du TNP est avant tout de mettre fin à la menace nucléaire dans le monde. La stratégie adoptée, à savoir limiter le nombre d'États dotés d'armes nucléaires, ne semble pas fonctionner. Par conséquent, la seule solution est d'éliminer purement et simplement les armes nucléaires. La Conférence d'examen du TNP de 2005 donnera aux États dotés d'armes nucléaires l'occasion de réexaminer leur politique nucléaire en vue d'œuvrer réellement en faveur du désarmement nucléaire, comme ils se sont engagés à le faire en vertu de l'article IV du Traité.

52. M. Umar se félicite de l'adhésion de la Mauritanie, du Tchad et du Togo à l'Agence. Les pays africains représentent désormais environ un quart des États Membres. L'Agence devrait continuer à aider l'Afrique à éliminer les nombreux insectes nuisibles qui menacent sérieusement ses populations et son développement économique. La TIS est déjà utilisée pour combattre la mouche tsé-tsé. Elle pourrait aussi être utilisée pour lutter contre les moustiques vecteurs du paludisme et les criquets. La campagne d'éradication de la mouche tsé-tsé bénéficie d'un appui politique au plus haut niveau : l'Union africaine a créé un bureau de coordination de la PATTEC à Addis-Abeba et est en train d'établir un budget pour la campagne. Le paludisme provoque chaque année la mort de deux millions de personnes, dont 90 % en Afrique, et on compte 500 millions de cas cliniques où la maladie rend des adultes valides incapables de travailler. La R-D sur l'élevage en masse de moustiques, la radiostérilisation et la mise au point de souches de sexage génétique va bientôt commencer. Des établissements de recherche africains, tels que le complexe scientifique et technologique de Sheda (Nigeria), devraient être impliqués dans ces travaux.

53. M. Umar félicite l'Agence pour le lancement du PACT, qui vient à point nommé étant donné la crise imminente qui menace de nombreux pays en développement en raison de la progression du cancer. La fourniture de services de radiothérapie dans le cadre du programme de coopération technique est un succès dont l'Agence peut être fière. Tous les États Membres devraient soutenir le PACT par un appui en espèces et en nature.

54. Le Nigeria a été l'un des initiateurs du NEPAD et a érigé l'eau et la santé humaine en priorités de ce partenariat. Il a invité l'Agence à contribuer à la création d'un laboratoire d'hydrologie isotopique qui desservirait non seulement le Nigeria mais aussi les autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Le Ministère fédéral des ressources en eau a soumis une proposition de projet de coopération technique pour le prochain cycle. Le gouvernement, qui a décidé d'approvisionner 70 % de la population en eau potable d'ici 2007, prévoit donc de contribuer sensiblement au projet.

55. Le fait que le Nigeria, qui compte plus de 100 000 travailleurs sous rayonnements, dispose de moins de trente spécialistes formés à la radioprotection est un problème majeur pour la sûreté radiologique dans le pays. L'autorité nigériane de réglementation nucléaire a soumis une proposition de projet de coopération technique pour la création d'un centre national de formation postuniversitaire à la radioprotection. Cette autorité a été mise en place en mai 2001 et a immédiatement bénéficié d'une assistance technique dans le cadre du projet modèle sur le renforcement de l'infrastructure de radioprotection. Douze membres de son personnel ont suivi des cours pendant l'année précédente. Le gouvernement nigérian espère que le projet modèle sera poursuivi pendant une autre biennie. Plusieurs autres événements ont été organisés au Nigeria au titre de ce projet : un cours régional sur la radioprotection et la gestion des déchets radioactifs dans l'industrie pétrolière et gazière ; un séminaire national sur les tâches et les responsabilités du personnel de direction et des praticiens dans les applications médicales des rayonnements ionisants ; et un atelier sur les tâches et les responsabilités du personnel de direction chargé de superviser l'utilisation des sources radioactives dans l'industrie pétrolière. Suite à ces événements, il a été proposé d'établir un lien entre l'assistance de l'Agence et celle fournie au titre du NEPAD. Le Ministère nigérian de la santé a également proposé de travailler avec l'Agence à l'élaboration d'un cadre national pour le développement durable des applications médicales des rayonnements ionisants dans le pays. Suite à une mission d'examen par des pairs menée par l'Agence en 2003, le gouvernement a publié le règlement de base relatif aux rayonnements ionisants, qui établit les fondements nécessaires à l'application de la loi sur la sûreté nucléaire et la radioprotection de 1995.

56. La dernière phase de l'installation du réacteur source de neutrons miniature du Nigeria a débuté en décembre 2003, avec la livraison du premier lot de combustible nucléaire en provenance de Chine. Le réacteur a divergé en février 2004.

57. En février 2003, deux sources de neutrons ont été déclarées perdues par une entreprise nigériane de diagraphie. Il est apparu que ces sources avaient été expédiées en Allemagne dans un conteneur de déchets métalliques, les autorités portuaires n'ayant pas le matériel nécessaire pour détecter des rayonnements. Les sources avaient été envoyées aux États-Unis par les propriétaires américains de la compagnie de transport. Le gouvernement nigérian a pris un certain nombre de mesures pour éviter que ce type d'incident ne se reproduise. Il a mené une enquête et a interdit l'exportation de déchets métalliques. En outre, de nouveaux règlements relatifs à la sûreté et à la sécurité des sources radioactives et des matières nucléaires sont élaborés sur la base du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives de l'Agence. Une équipe du service consultatif international sur la sécurité nucléaire s'est rendue au Nigeria à la demande du gouvernement en mai 2004.

58. Enfin, M. Umar annonce que le Nigeria promet le versement au FCT pour 2005 d'une somme équivalant à sa contribution régulière.

59. M. BALZAN (Malte) déclare que son pays reconnaît la nécessité d'un système solide de garanties internationales pour promouvoir la sécurité collective. Le gouvernement maltais a, par conséquent, signé un protocole additionnel à son accord de garanties, et sa ratification est à un stade avancé. M. Balzan encourage tous les États qui ne l'ont pas encore fait à conclure des protocoles additionnels et des accords de garanties.

60. Le rôle de l'Agence en matière de promotion de la sûreté nucléaire est d'autant plus important à une époque où la communauté internationale intensifie ses efforts pour lutter contre le terrorisme. Dans ce contexte, l'utilisation abusive de matières nucléaires pourrait constituer une grave menace au niveau mondial. Le gouvernement maltais est convaincu qu'avec l'appui, la coopération et la bonne volonté des États Membres, l'Agence continuera à apporter une contribution valable à la paix et à la sécurité internationales. Il a adopté une législation sur la radioprotection et la sûreté nucléaire et a créé une autorité de réglementation nucléaire en septembre 2003.

61. Le développement des applications non énergétiques relatives à la santé humaine, à l'agriculture et à l'environnement, et les efforts visant à accroître l'efficacité du programme de coopération technique intéressent particulièrement des pays comme Malte qui n'utilisent pas l'énergie d'origine nucléaire. Malte est reconnaissante pour l'assistance qu'elle a reçue dans des domaines tels que les applications médicales des rayonnements, le renforcement des capacités réglementaires nationales et la préparation à l'intervention en cas d'accident radiologique. Elle participe à plusieurs projets nationaux et régionaux qui offrent d'excellentes occasions au personnel concerné de prendre part à des cours et à des conférences internationales. Elle salue les efforts de l'Agence visant à améliorer l'efficacité du programme de coopération technique à travers un dialogue renforcé avec les États Membres et des projets de meilleure qualité. Une coopération accrue avec d'autres institutions renforcera également l'efficacité du programme. En mars 2004, Malte a proposé une initiative destinée à aider les États Membres de la région méditerranéenne à coordonner leurs activités nationales liées à l'évaluation des radionucléides dans l'environnement marin, à l'utilisation de traceurs pour évaluer la pollution de l'environnement, à la préservation du patrimoine culturel et au renforcement des capacités nationales en matière de sûreté radiologique et de sûreté des déchets et du transport.

62. Mme SHAIMERGENOVA (Kirghizistan) déclare que, depuis que son pays est devenu indépendant, la politique de son gouvernement concernant la sûreté et l'énergie nucléaires a toujours été conforme aux principes fondamentaux de l'Agence. Ainsi, le Kirghizistan a signé un accord de garanties TNP avec l'Agence, qui est entré en vigueur en février 2004, et le gouvernement se prépare à signer un protocole additionnel et à adhérer à la CPPMN.

63. À plusieurs occasions, le Kirghizistan a appelé l'attention sur les graves problèmes environnementaux auxquels il est confronté depuis quelques années, lesquels menacent à tout moment de se transformer en catastrophe d'envergure mondiale. À l'époque soviétique, le Kirghizistan était l'une des principales régions d'extraction et de traitement de plusieurs métaux lourds et du minerai d'uranium. Ces activités ont duré plusieurs dizaines d'années, jusqu'en 1970, et ont laissé derrière elles de nombreuses décharges de résidus contenant de très grandes quantités de déchets radioactifs. Il en existe une quarantaine, dont les plus importantes et les plus dangereuses se situent dans les régions du sud qui font partie de la vallée de Fergana. Environ 6 500 hectares ont été contaminés et le volume de déchets s'élève à 145 millions de tonnes.

64. En raison de l'absence de contrôle due à un manque de ressources financières et de l'impact de phénomènes naturels tels que les coulées de boue, les glissements de terrain et les secousses souterraines, les digues des décharges de résidus ont été sérieusement endommagées et présentent des risques importants. En cas de catastrophe naturelle majeure, comme un tremblement de terre, les décharges mal entretenues pourraient rompre, rejetant des déchets mortels dans les rivières et les cours d'eau de toute la vallée de Fergana, qui est la vallée la plus densément peuplée au monde. Par ailleurs, il existe un risque réel que des sources de rayonnements tombent entre les mains de terroristes internationaux. Le problème s'étend au-delà des frontières du Kirghizistan et représente aussi une menace réelle pour l'environnement des pays voisins. Le Kirghizistan n'est pas en mesure de relever ce défi seul. Le seul moyen pour lui de surmonter ce problème est de coopérer avec l'Agence et ses États Membres et, en tant que membre à part entière de l'Agence, il compte sur ses compétences, son appui et son assistance.

65. Le gouvernement kirghize prend lui-même des mesures pour lutter contre la menace des déchets nucléaires. Il a mis en place le cadre réglementaire nécessaire à la réhabilitation des décharges de résidus et des décharges de déchets miniers, a réuni les documents techniques, de conception et d'exploitation, a étudié les dispositions relatives au stockage définitif, a établi des cartes montrant les risques potentiels pour l'environnement et a régulièrement effectué des travaux de restauration d'urgence.

66. Mme Shaimergenova remercie la Banque mondiale, l'Union européenne, le programme TACIS, l'OSCE et les gouvernements de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique, de la République tchèque, du Japon et d'autres pays pour l'aide financière et technique qu'ils ont apportée. À ce jour, 12 580 000 dollars des États-Unis ont été dépensés pour la réhabilitation des décharges de résidus, dont 1 910 000 dollars ont été fournis par le gouvernement kirghize. Toutefois, il faudrait un total de 50 à 70 millions pour remédier au problème. Mme Shaimergenova demande à l'Agence, aux États Membres et à d'autres organisations internationales de continuer à prêter assistance à son pays.

67. Compte tenu du souci accru pour la sécurité mondiale, le Kirghizistan est désireux de contribuer au renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire. Ainsi, il participe activement aux efforts visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale pour renforcer la paix et la stabilité dans la région, à établir un mécanisme efficace pour la coopération sur la sécurité régionale, à réduire le risque de guerre nucléaire et à prévenir la prolifération des armes nucléaires. L'Asie centrale fait face à des problèmes politiques, économiques, militaires, environnementaux et de transport complexes qui, combinés avec d'autres menaces telles que le terrorisme international et l'extrémisme religieux, constituent un véritable danger. La création d'une zone régionale exempte d'armes nucléaires devrait en outre permettre de renforcer les relations bilatérales entre les pays de la région.

68. Une réunion consultative des pays d'Asie centrale, des États dotés d'armes nucléaires et de l'ONU a eu lieu à Bichkek en juillet 1998 pour examiner cette initiative. L'appui de la communauté internationale est la clé du succès. Le Kirghizistan apprécie beaucoup les efforts déployés par l'ONU et l'Agence pour promouvoir cette initiative qui est actuellement mise en œuvre.

69. M. AHMAD (Soudan) félicite l'Agence pour son action en faveur de la mise en œuvre intégrale du TNP. Pour soutenir ces efforts, le Soudan a l'intention d'adopter une législation visant à empêcher les mouvements de matières qui risquent être utilisées à des fins non pacifiques, et de signer un protocole additionnel. Il a également ratifié le TICE en juin 2004.

70. Le Soudan est très attaché à l'objectif de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient à travers la conclusion d'un traité complet ayant force obligatoire pour toutes les parties concernées. La capacité nucléaire israélienne est une source de préoccupation constante pour tous les pays de la région étant donné qu'Israël est la seule entité du Moyen-Orient à posséder des armes nucléaires. À de nombreuses reprises, le Soudan a mis en garde contre le risque de catastrophe nucléaire dans la région. Il est grand temps que la communauté internationale oblige Israël à signer et à ratifier les instruments pertinents de l'Agence. Le Soudan espère aussi que la communauté internationale continuera à œuvrer pour un règlement juste de la question du Moyen-Orient.

71. M. Ahmad félicite le gouvernement de la République islamique d'Iran pour avoir rassuré la communauté internationale quant à la nature pacifique de son programme nucléaire et appuie avec force le droit de ce pays d'obtenir l'assistance de l'Agence pour la mise en œuvre de ce programme. Ce droit est énoncé dans le TNP et la République islamique d'Iran est une nation pacifique.

72. Le paludisme est un obstacle majeur au développement du Soudan. M. Ahmad remercie l'Agence pour son assistance en la matière et promet l'appui de son pays aux projets visant à lutter contre cette maladie. Le Soudan accueille également avec satisfaction l'assistance fournie au titre du programme de coopération technique pour renforcer la sécurité alimentaire.

73. La mouche tsé-tsé est l'un des principaux freins au développement en Afrique et les activités menées par l'Agence pour éradiquer cet insecte nuisible à l'aide de la TIS sont très appréciées. M. Ahmad remercie l'Agence d'avoir parrainé l'accord bilatéral sur l'éradication de la mouche tsé-tsé entre le Soudan et l'Éthiopie. Maintenant qu'une paix durable est en vue dans le sud du pays, le

Soudan espère que l'Agence apportera son appui technique pour l'éradication de cet insecte dans toute cette région.

74. La pénurie d'eau est un problème majeur, en particulier dans les régions arides. Il est donc essentiel de promouvoir une gestion rationnelle des ressources en eau, notamment des nappes souterraines. Le bassin d'eaux souterraines nubien est une ressource en eau stratégique, et le Soudan espère que les efforts de l'Agence et des pays concernés aboutiront à son exploitation rationnelle.

75. Les pays africains parties à l'AFRA ont largement bénéficié des projets de valorisation des ressources humaines, de l'exploitation des compétences existant dans la région et de la création de centres d'excellence en Afrique. Toutefois, la tendance à la baisse du budget de l'AFRA pour les deux années à venir empêchera l'exécution des projets proposés, ce qui aura par la suite des incidences négatives sur les projets de développement faisant appel à la technologie nucléaire. M. Ahmad demande donc à l'Agence de prendre de nouvelles mesures pour assurer le financement des projets AFRA.

76. Le programme de développement du Soudan continue d'être entravé par l'exode des compétences. Pour remédier à ce problème, le Ministère de la science et de la technologie a créé l'Académie soudanaise des sciences, qui mène d'ambitieux programmes dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, la santé et les ressources en eau. Étant donné que le recours à la technologie nucléaire dans ces domaines s'avère très efficace, le Soudan espère que l'Agence appuiera les programmes de l'Académie.

77. M. Ahmad souhaite également que l'on favorise une coopération plus étroite entre les États parties à la Convention sur la sûreté nucléaire et que l'on continue à harmoniser les règlements et la législation dans le domaine de la radioprotection.

78. M. WOLDE (Éthiopie) déclare que son gouvernement met en œuvre une politique d'industrialisation axée sur le développement agricole qui est essentiellement centrée sur la réduction de la pauvreté et un développement économique durable pour le bien du peuple éthiopien. Le gouvernement éthiopien attache donc une grande importance à sa coopération avec l'Agence sur les utilisations pacifiques des techniques nucléaires dans des domaines tels que l'agriculture, la gestion des ressources en eau et les soins de santé.

79. Le plus gros projet de coopération technique de l'Agence en Éthiopie vise à éradiquer la mouche tsé-tsé dans une des régions agricoles les plus fertiles du pays. Le projet d'éradication de la mouche tsé-tsé dans le sud de la vallée du Rift est un programme de dix ans, lancé en 1997, dont les objectifs à long terme sont de mettre en place et de développer un système de production agricole durable dans des zones actuellement infestées par la mouche tsé-tsé. Sa contribution potentielle à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et d'autosuffisance alimentaire est immense.

80. Ce projet, dont devraient profiter quelque dix millions de personnes, est destiné à lutter contre la trypanosomose transmise par la tsé-tsé dans une zone d'environ 25 000 km² avec une stratégie de lutte intégrée à l'échelle d'une zone et la participation de la communauté. Ses deux principaux éléments sont la mise en place d'une installation centrale de production d'insectes stériles et les opérations sur le terrain. L'appui fourni par l'Agence, qui a fait de ce projet un succès, ne se limite pas aux techniques nucléaires mais comprend également des apports non nucléaires et a encouragé le gouvernement éthiopien à y consacrer davantage de ressources. M. Wolde demande à l'Agence et aux États Membres de poursuivre et de renforcer cet appui.

81. L'un des domaines prioritaires de la coopération entre l'Éthiopie et l'Agence est la santé humaine, notamment la radiothérapie et la médecine nucléaire. Le gouvernement éthiopien remercie l'Agence pour son appui technique à la mise en place d'une infrastructure de base et à la formation de personnel, en particulier dans les services de radiothérapie. Encouragée par l'assistance de l'Agence, l'Éthiopie a fait une contribution extrabudgétaire de 150 000 dollars au titre du partage des coûts d'un nouvel appareil au cobalt 60 pour le centre de radiothérapie de l'Université d'Addis-Abeba dans le cadre d'un projet de coopération technique visant à moderniser le centre.

82. La mise en place d'un laboratoire national d'hydrologie isotopique à l'Université d'Addis-Abeba et la création d'une base de données nationale sur les eaux souterraines ont été les principales réalisations du programme de coopération technique de 2003–2004. Ces produits sont vitaux pour le programme éthiopien d'évaluation des ressources en eaux souterraines prévu, qui a été inclus dans le programme de développement du secteur de l'eau sur 15 ans du pays. L'Éthiopie remercie l'Agence et son personnel technique pour leur appui à la mise en place de ces capacités.

83. L'Éthiopie reconnaît le rôle éminent que joue l'Agence pour protéger le monde contre la menace de prolifération nucléaire et elle approuve l'adoption et l'application d'accords de garanties et de protocoles additionnels par les États Membres.

84. Les accords régionaux de coopération tels que l'AFRA doivent être encouragés et soutenus sur la base d'une évaluation approfondie de leur capacité à promouvoir l'application pacifique des techniques nucléaires et à renforcer la collaboration entre les pays participants.

85. Enfin, l'Éthiopie est prête à verser sa contribution budgétaire annuelle et sa contribution au FCT en totalité et dans les délais voulus, comme elle l'a fait ces dernières années.

86. M. ENKHTAIVAN (Mongolie) déclare que son pays reste très attaché au TNP et au TICE qui sont la pierre angulaire du régime de non-prolifération et le fondement essentiel des efforts de désarmement nucléaire. Ayant été l'un des premiers États à ratifier le TICE, la Mongolie accorde une grande importance à son entrée en vigueur rapide. Elle a à cœur de renforcer le système international de garanties et a ratifié un protocole additionnel à son accord de garanties l'année précédente.

87. De nombreux résultats ont été atteints dans l'application de la science et de la technologie nucléaires et les progrès futurs devraient être axés sur l'amélioration de la qualité de la vie humaine. La Mongolie cherche de nouvelles possibilités de développer ses sources d'énergie et est convaincue que le savoir-faire professionnel et l'assistance technique de l'Agence l'aideront à résoudre sa situation énergétique critique.

88. Les activités de coopération technique de l'Agence en Mongolie continuent de promouvoir le développement socio-économique, notamment dans des domaines tels que la valorisation des ressources humaines et l'appui en matière de technologie nucléaire, l'offre et la demande énergétiques intégrées, la production animale et la santé humaine. M. Enkhtaivan se réjouit du fait que l'Agence augmente le niveau de financement des activités en Mongolie pour les deux années suivantes. La Mongolie souhaiterait que le programme d'assistance technique soit étendu à de nouveaux domaines tels que l'évaluation de l'impact environnemental de l'extraction d'uranium, les maladies animales transfrontières, l'hydrologie isotopique et les études des sols et des plantes.

89. La Mongolie attache une importance particulière aux projets modèles sur le renforcement de l'infrastructure de radioprotection et de sûreté des déchets. Grâce aux activités menées dans ce domaine, un cadre juridique pour la protection et la sûreté radiologiques a été mis en place en Mongolie et l'autorité de réglementation nucléaire indépendante a été renforcée. La Mongolie continue de participer au RCA, qui favorise le transfert de technologie nucléaire entre les pays de la région.

90. Malgré les difficultés économiques et financières qu'elle connaît, la Mongolie a effectué des versements de 200 000 dollars au FCT les deux années précédentes. Elle est déterminée à régler la totalité de ses contributions régulières au budget ordinaire ainsi que ses arriérés au FCT.

91. Enfin, M. Enkhtaivan félicite l'Agence pour son travail relatif à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Le rôle que joue l'Agence pour confirmer le statut de pays exempt d'armes nucléaires de la Mongolie est une autre forme de coopération.

La séance est levée à 17 h 5.